



TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

CULTURES	CIBLES	DOSES MAXIMUM D'EMPLOI	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS	INTERVALLE MINIMUM ENTRE LES APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	ZONE NON TRAITEE / DVP*AQUATIQUE (MÈTRES)
Pomme de terre	Maladies des taches brunes (traitement des parties aériennes)	0,5 L/ha	3/an/culture sur l'ensemble du complexe de maladies	14 j	BBCH31 - 91	7 j	ZNT de 5m
	Mildiou(s) (traitement des parties aériennes)						
	Champignons autres que pythiacées (traitement du sol)	3 L/ha	1 tous les 2 ans uniquement	-	BBCH00	F(BBCH00)	ZNT de 5m
Blé, Triticale, épeautre de printemps et d'hiver	Rouille(s)	1 L/ha	2/an ou 1/an sur sol artificiellement drainé à teneur égale ou supérieure à 45% d'argile Deux applications maximum par culture sur l'ensemble du complexe de maladies	14 j	BBCH31 - 69	35 j	ZNT de 5m (céréales de printemps ou dans le cas d'une application sur céréales d'hiver) DVP de 5m (dans le cas de 2 applications sur céréales d'hiver)
Orge de printemps et d'hiver	Helminthosporiose (D.teres)	1 L/ha	1/an/culture sur l'ensemble du complexe de maladies	-	BBCH31 - 59	35 j	ZNT de 5m
	Rhynchosporiose						
	Rouille naine brune						
Seigle de printemps et d'hiver	Rhynchosporiose	1 L/ha	2/an ou 1/an sur sol artificiellement drainé à teneur égale ou supérieure à 45% d'argile Deux applications maximum par culture sur l'ensemble du complexe de maladies	14 j	BBCH31 - 69	35 j	ZNT de 5m (céréales de printemps ou dans le cas d'une application sur céréales d'hiver) DVP de 5m (dans le cas de 2 applications sur céréales d'hiver)
	Rouille brune						
Maïs	Helminthosporiose	1 L/ha	2/an	2 j	BBCH39 - 87	50 j	DVP de 5m
Pois protéagineux	Anthraxose(s)	0,8 L/ha	2/an/cible 4 applications/culture sur l'ensemble du complexe de maladies	14 j	De l'apparition des 1ers symptômes à BBCH60 max	35 j	DVP de 5m
	Pourriture grise et sclérotinioses	0,8 L/ha					
	Oïdium(s)	1 L/ha					
	Rouille(s)	1 L/ha					
Pois écosésés frais	Maladies des taches brunes	0,8 L/ha	2/an/cible 4 applications/culture sur l'ensemble du complexe de maladies	14 j	De l'apparition des 1ers symptômes à BBCH60 max	14 j	DVP de 5m
	Oïdium(s)	1 L/ha					
	Pourriture grise et sclérotinioses	0,8 L/ha					
	Rouille(s)	1 L/ha					
Maïs, Millet, Moha, Miscanthus	Champignons autres que pythiacées (traitement du sol)	1 L/ha	1/an	-	BBCH00	F(BBCH00)	DVP de 5m
	Champignons pythiacées (traitement du sol)						
Lin fibre et chanvre textile	Maladies fongiques des siliques	1 L/ha	1/an/culture sur l'ensemble du complexe de maladies	-	BBCH61 - 69	Non applicable	ZNT de 5m
	Sclérotiniose						
Lupin	Anthraxose(s)	0,8 L/ha	2/an	14 j	De l'apparition des 1ers symptômes à BBCH60 max	42 j	DVP de 5m
Fèverole	Anthraxose(s)	0,8 L/ha	2/an	14 j	De l'apparition des 1ers symptômes à BBCH60 max	42 j	DVP de 5m
	Rouille(s)						
Lentilles sèches	Maladies des taches brunes	1 L/ha	2/an/cibles 4 applications/culture sur l'ensemble du complexe de maladies	14 j	De l'apparition des 1ers symptômes à BBCH60 max	28 j	DVP de 5m
	Pourriture grise et sclérotinioses	0,8 L/ha					
	Rouille(s)	1 L/ha					
Pois chiche sec	Maladies des taches brunes	1 L/ha	2/an/cible 4 applications/culture sur l'ensemble du	35 j	De l'apparition des 1ers symptômes à BBCH60 max	35 j	DVP de 5m
	Pourriture grise et sclérotinioses	0,8 L/ha					

	Oïdium(s)	1 L/ha	complexe de maladies				
	Rouille(s)	1 L/ha					
Riz	Maladies des feuilles, des tiges et des panicules	1 L/ha	1/an	-	BBCH43 - 59	28 j	ZNT de 5m
Porte graine- Betterave industrielle et fourragère	Phoma	1 L/ha	2/an/cible et par culture sur l'ensemble du complexe de maladies	14 j	BBCH16 - 49	Non applicable	DVP de 20m
	Mildiou(s)						
Porte graine- Graminées fourragères et à gazon	Maladies des taches foliaires	1 L/ha	2/an ou 1/an sur sol artificiellement drainé à teneur égale ou supérieure à 45% d'argile Deux applications maximum par culture sur l'ensemble du complexe de maladies	-	-	Non applicable	DVP de 5m
	Rouille(s)						
Porte graine- Légumineuses fourragères	Maladies des taches foliaires	1 L/ha	2/an/culture sur l'ensemble du complexe de maladies	-	-	Non applicable	DVP de 5m
	Rouille(s)						
Porte graine- Ombellifères et potagères	Septoriose	1 L/ha	2/an	-	-	Non applicable	DVP de 20m
Porte graine- potagères	Maladies des taches foliaires (Stemphylium sp., Ramularia sp., Colletotrichum sp., Cercospora sp., Ascophyta sp., Alternaria sp.)	0.8 L/ha	2/an/culture sur l'ensemble du complexe de maladies	-	-	Non applicable	DVP de 20m
	Mildiou et rouille blanche	1 L/ha					
	Oïdium(s)						
	Rouille(s)						

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit uniquement sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Nom homologué : TAZER® 250 SC

AMM n°2110162

Famille de produit : FONGICIDE (FRAC 11)

Composition : 250 g/L (soit 22,9% p/p) d'azoxystrobine

Formulation : Suspension concentrée (SC)

MODE D'ACTION

TAZER® 250 SC est un fongicide polyvalent de la famille des strobilurines assurant la protection des céréales, de la pomme de terre, du maïs, du lin, du riz, des légumineuses et des plantes portes graines, des légumineuses et des plantes porte-graine. Associant une action préventive et curative, **TAZER® 250 SC** est efficace sur de nombreuses maladies fongiques.

TAZER® 250 SC possède un effet anti sporulant. L'azoxystrobine inhibe la respiration des champignons au niveau des mitochondries en se fixant spécifiquement. Les processus cellulaires consommateurs d'énergie sont alors stoppés, en particulier la germination des spores. Cette molécule possède un mode d'action préventif, uni-site et systémique (l'azoxystrobine est transportée par la sève secondaire).

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATION

En cas de présence de piétin-verse, il est possible d'associer **TAZER® 250 SC**, à un anti-piétin.

En cas de présence d'*alternaria*, il est possible d'associer **TAZER® 250 SC** à un fongicide anti-mildiou.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graine, du lin fibre et chanvre textile traitées en alimentation humaine ou animale. Lors de la pulvérisation, un soin tout particulier doit être apporté afin d'éviter des dérives de pulvérisation en dehors de la zone, dans ou sur les étangs, les cours d'eau ou les fossés de drainage.

Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (anti-dérive) diminue le risque de dérive, mais n'empêche pas la dérive si les pulvérisations sont effectuées de manière incorrecte ou en conditions environnementales défavorables.

C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée et s'il est bien réglé.

S'assurer de l'absence de dérive lui incombe également.

Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

Pour assurer la SÉCURITÉ PERSONNELLE des MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement les précautions d'emploi de cette étiquette.

Il convient d'assurer une pulvérisation homogène sur la culture et de veiller particulièrement à limiter lors du traitement les risques de dérive sur des cultures voisines sensibles.

L'emploi de buses à limitation de dérive est recommandé. Bien nettoyer le pulvérisateur à l'aide d'un nettoyant spécifique. Respecter le mode d'emploi afin d'éliminer toute trace de produit pour les prochaines utilisations du matériel. Rincer et vider l'appareil en accord avec la réglementation.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Ajouter la quantité voulue de **TAZER® 250 SC** dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau et mettre l'agitation en route, compléter avec la quantité d'eau nécessaire. Maintenir l'agitation pendant le traitement. Appliquer dans un volume d'eau compris entre 150 à 500 L/ha selon la culture sur laquelle le produit est appliqué.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à des modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Pour éviter le développement de résistance à l'azoxystrobine, le nombre d'applications est limité à 1 application maximum par campagne sur orge, toutes maladies confondues. Afin de gérer au mieux les risques de résistance, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la « Note Commune INRA, ANSES, ARVALIS – Institut du végétal pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à pailles. »

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En toute état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire	✓	✓	EPI vestimentaire	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		ou Type 3 ou 4			ou Type 3 ou 4	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓				

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée. Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

NUFARM SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

CLASSEMENT

ATTENTION



H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient 1,2-Benzothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 6 heures

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur « pomme de terre » (traitement du sol), ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine plus d'une fois tous les deux ans.

SPe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur des sols contenant moins de 30 % d'argile pour l'usage sur « riz ».

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages « graines protéagineuses », « pois écossé frais », « légumineuses potagères sèches », « porte-graines légumineuses fourragères » et « porte-graines PPAMC, florales et potagères ».

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an, sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales d'hiver et « porte-graines graminées fourragères et à gazon »

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver (1 application), céréales de printemps, « pomme de terre », « riz ».

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver (2 applications), « graines protéagineuses », « pois écossés frais », « porte-graine graminées fourragères et à gazons », « porte graines légumineuses fourragères », « maïs » et « légumineuses potagères sèches ».

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur "porte-graines PPAMC, florales et potagères" et "porte-graines betteraves industrielles et fourragères".

SPa1 : Pour éviter le développement de résistance à l'azoxystrobine, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par campagne sur orge, toutes maladies confondues, du fait de l'helminthosporiose.

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte graine, lin fibre et chanvre textile traitées en alimentation humaine ou animale.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Centre anti-poison (numéro ORFILA) +33 1 45 42 59 59

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Les fiches de données sécurité sont disponibles sur internet : www.quickfds.com ou auprès de Nufarm SAS au 01 40 85 51 15

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

 <p>► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.</p>	 <p>► Protégez votre santé et celle de votre entourage.</p>	 <p>► Surveillez les conditions météorologiques.</p>
 <p>► Protégez les points d'eau.</p>	 <p>► Protégez les pollinisateurs.</p>	 <p>► Préservez la faune sauvage.</p>



 **D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) ; FLASHEZ-MOI**

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>